

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le quatorze avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER, Maire.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Gilbert GLANDIÈRES, Philippe MATHIEU, Adjoints ; Daniel AMEILHAUD, Lucette BÉRANGER, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Claude DUTRÉVIS, Philippe FOUCHER, Patrick PELEGRIN, Pierre RODIER, Daniel SALESSE, Colette VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné comme secrétaire de séance : Daniel AMEILHAUD.

1 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL (30000)

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 286.524,55 euros

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2014	EXCÉDENT 286.524,55 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2014	286.524,55 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	253.752,57 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	32.771,98 €
DÉFICIT AU 31/12/2014	
- Déficit à reporter	

2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT (30200)

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 60.084,20 euros

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2014	EXCÉDENT 60.084,20 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2014	60.084,20 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	44.956,18 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	15.128,02 €
DÉFICIT AU 31/12/2014	
- Déficit à reporter	

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU GÎTE DE GROUPE (30300)

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 7.066,55 €

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2014	EXCÉDENT 7.066,55 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2014	7.066,55 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7.066,55 €
DÉFICIT AU 31/12/2014	
- Déficit à reporter	

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU LOTISSEMENT COMMUNAL (30400)

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 0,27 euros

× décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2014	EXCÉDENT 0,27 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2014	0,27 €
- Exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire en réserves - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,27 €
DÉFICIT AU 31/12/2014 - Déficit à reporter	

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL (30000)

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			80 461,22		80 461,22	
Opérations de l'exercice	763 873,50	1 050 398,05	1 346 008,51	941 188,24	2 109 882,01	1 991 586,29
TOTAUX	763 873,50	1 050 398,05	1 426 469,73	941 188,24	2 190 343,23	1 991 586,29
Résultats de clôture		286 524,55	485 281,49		198 756,94	
Restes à réaliser			87 385,08	318 914,00	87 385,08	318 914,00
TOTAUX CUMULES	763 873,50	1 050 398,05	1 513 854,81	1 260 102,24	2 277 728,31	2 310 500,29
Résultats définitifs		286 524,55	253 752,57			32 771,98

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (30200)

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			199 675,03		199 675,03	
Opérations de l'exercice	200 080,83	260 165,03	131 961,47	508 873,25	332 042,30	769 038,28
TOTAUX	200 080,83	260 165,03	331 636,50	508 873,25	531 717,33	769 038,28
Résultats de clôture		60 084,20		177 236,75		237 320,95
Restes à réaliser			294 586,93	72 394,00	294 586,93	72 394,00
TOTAUX CUMULES	200 080,83	260 165,03	626 223,43	581 267,25	826 304,26	841 432,28
Résultats définitifs		60 084,20	44 956,18			15 128,02

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET GÎTE DE GROUPE (30300)

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		4 001,53				4 001,53
Opérations de l'exercice	36 923,33	39 988,35			36 923,33	39 988,35
TOTAUX	36 923,33	43 989,88			36 923,33	43 989,88
Résultats de clôture		7 066,55				7 066,55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	36 923,33	43 989,88			36 923,33	43 989,88
Résultats définitifs		7 066,55				7 066,55

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL (30400)

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1,36	36 243,51		36 243,51	1,36
Opérations de l'exercice	1,36	0,27		1,36	1,36	1,63
TOTAUX	1,36	1,63	36 243,51	1,36	36 244,87	2,99
Résultats de clôture		0,27	36 242,15		36 241,88	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1,36	1,63	36 243,51	1,36	36 244,87	2,99
Résultats définitifs		0,27	36 242,15		36 241,88	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET LOTISSEMENT DES MURETS (30401)

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			15 108,44		15 108,44	
Opérations de l'exercice	14 175,73	14 175,73	14 175,73	115 000,00	28 351,46	129 175,73
TOTAUX	14 175,73	14 175,73	29 284,17	115 000,00	43 459,90	129 175,73
Résultats de clôture				85 715,83		85 715,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 175,73	14 175,73	29 284,17	115 000,00	43 459,90	129 175,73
Résultats définitifs				85 715,83		85 715,83

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR LE RECEVEUR

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- × déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

11- VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2015

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote les subventions suivantes :

E.S.P	3 000,00
Association de chasse	500,00
Montrozier-Club	760,00
Pierrefort Détente	400,00
Sapeurs-Pompiers vétérans	30,00
Banque alimentaire	60,00
Donneurs de sang	400,00
Comice agricole	1 000,00
Ass visiteurs personnes âgées	150,00
A.P.E. Ecole primaire	1 000,00
Bruyères Aptitude	150,00
A.F.M.	150,00
FNACA	150,00
GPA du canton de Pierrefort	200,00
AFR Basket Pierrefort	700,00
Moto-Club du Haut Cantal	1 000,00
Génération Danse Pierrefortaises	150,00
Association Prévention Routière	50,00
Coopérative scolaire	500,00
Fondation du Patrimoine	50,00
TOTAL	10 400,00

- × inscrit un crédit de 10.400 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2015.

12- VOTE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES VIEUX CAMIONS ROUGES DU PAYS DE PIERREFORT"

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 27/04/2015)

Dominique DELCHER n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" à inscrire au budget primitif de 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote la subvention suivante :

Association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" 500,00 euros

- × inscrit un crédit de 500,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2015.

13- VOTE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LA PETITE BOULE MONTAGNARDE"

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 27/04/2015)

René PÉLISSIER n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association "La Petite Boule Montagnarde" à inscrire au budget primitif de 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote la subvention suivante :

Association "La Petite Boule Montagnarde" 800,00 euros

- × inscrit un crédit de 800,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2015.

14 - INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE - ANNÉE 2015

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer un gardien qui peut-être le desservant. Ce service étant purement facultatif pour les communes, il indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution dans ce cas.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × décide d'allouer à l'Abbé Norbert LÉVO di N'GOMA, pour l'année 2015, l'indemnité de gardiennage des églises au taux maximum ;
- × considérant que l'intéressé réside dans la commune où se trouve l'édifice, le montant de l'indemnité sera de 474,22 €.

15 - INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- × décide de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- × décide d'accorder, comme précédemment, l'indemnité de conseil à 100% selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Madame Sandrine MOTTAIS, Comptable Publique, à compter du 1^{er} décembre 2014 jusqu'à la cessation de ses fonctions à la Trésorerie de Chaudes-Aigues - Pierrefort ;
- × décide de lui accorder également chaque année l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.

16 - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - EXERCICE 2015

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée les taux de contributions directes pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × adopte les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit, après vote à bulletin secret :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	990.300,00	14,27	141.316,00
Taxe foncière propriétés bâties	863.700,00	22,62	195.369,00
Taxe foncière propriétés non bâties	34.700,00	112,56	39.058,00
TOTAL			375.743,00

17 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2015

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 23/04/2015)

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée les projets de budget primitif dressés par lui pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × vote les budgets primitifs qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

Budget Principal (30000)

Section de fonctionnement 1.055.050,98 €

Section d'investissement 1.024.587,55 €

Budget Eau et Assainissement (30200)

Section de fonctionnement 249.107,64 €

Section d'investissement 1.457.554,57 €

Budget Gîte de groupe (30300)

Section de fonctionnement 33.866,55 €

Budget Lotissement communal (30400)

Section de fonctionnement 12.670,27 €

Section d'investissement 36.242,15 €

Budget Lotissement des Murets (30401)

Section de fonctionnement 481.155,49 €

Section d'investissement 286.393,83 €

18 - VENTE TERRAIN LOTISSEMENT COMMUNAL À LA FROMAGERIE CONDUTIER

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 30/04/2015)

Monsieur le Maire rappelle que :

- × par délibération du 30 juin 2000 le conseil municipal a décidé de créer un lotissement à usage d'habitation,
- × par délibération du 23 avril 2003 le conseil municipal a fixé le prix de vente des terrains,
- × que par arrêté du 24 avril 2004 le certificat d'achèvement des travaux a été délivré et qu'en conséquence la vente des terrains compris dans le lotissement a été autorisée à cette date,
- × qu'un seul lot est à ce jour invendu.

Il indique que, par courrier du 24 mars dernier, la Fromagerie CONDUTIER a manifesté son intention d'acquérir ledit lot.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × décide de vendre à la Fromagerie CONDUTIER, aux conditions énoncées dans la délibération du 13/04/2003, le lot n°7 du lotissement communal du Puy Chamonet d'une superficie de 848 m² ;
- × dit que la construction sera réalisée conformément au règlement et au cahier des charges du lotissement, adoptés le 27 juillet 2002 ;
- × dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par les acquéreurs ; l'acte de vente étant établi par Maître Jean-Marie BOYER, Notaire à Pierrefort.

19 - VENTE TERRAIN À TDF

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 30/04/2015)

Monsieur le Maire indique que TDF est actuellement locataire d'un terrain situé au lieu-dit « Le Monteil » et appartenant à la commune de Pierrefort.

Ladite société souhaite, pour une meilleure gestion, pérenniser ses sites et sollicite l'acquisition du terrain loué. Après échange de correspondances, TDF propose, pour cette cession, un prix le 20 € le m², et désire que la servitude de passage donnant accès au pylône et au local soit maintenue.

Il invite les membres de l'assemblée à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × accepte la vente à TDF de la parcelle communale cadastrée AB 151, d'une contenance de 200 m², en nature de pâture, au prix de 20 € le m², soit 4.000 € ;
- × dit que le pylône et le local implantés sur cette parcelle par TDF restent la propriété de TDF ;
- × dit que la servitude de passage, chemin rural, sur les parcelles AB 95 et AB 152 donnant accès à la parcelle AB 151 sera établie en même temps que la vente ;
- × dit que l'acte de vente sera établi par Maître Carine CHARMETTON, Notaire associée à MIRIBEL (01) et que la commune de Pierrefort sera représentée par Maître Jean-Marie BOYER, Notaire à PIERREFORT (15) pour cette affaire ;
- × dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.